

CLUB MASERATI FRANCE



dimanche 19 mai 2024



Val de Saône et Mont D'Or

Inscription à renvoyer à par email avant le 1/05/2024

Laurent GENIN - laurent.genin@clubmaseratifrance.com - 06 74 53 60 51 Ou

54 avenue Valioud 69110 St Foy les Lyon

| Equipage | PILOTE | COEQUIPIER(E) | |
|--|--------------------------------------|--|--|
| Nom | | | |
| Prénom | | | |
| Numéro Adhésion Club (Voir Carte Adhésion) | | | |
| Code Postal | Ville | | |
| Téléphone Portable | | | |
| Adresse E-r | | | |
| Modèle Voiture | | Année | |
| Allergies : Oui - Précisez | | | |
| | PARTICIPATION / EQUIPAGE (1 ou | 2 personnes) | |
| Participation EQUIPAGE 2 PERSONNES | | ☐ 194 € - Tarif | |
| Participation EQUIPAGE 1 PERSONNE | | ☐ 97 € - Tarif | |
| TOTAL A PAYER : | € | | |
| Mode de règlement : Merci de privilégier le VIREMENT BANCAIRE | | | |
| ☐ Paiement en ligne site - www.clubmaseratifrance.com | | | |
| ☐ Virement Bancaire (P | récisez : Val de Saône et Mont d'Or) | | |
| Titulaire | Banque : SOCIETE GENERALE - AUVER | | |
| CLUB MASERATI FRANCE | IBAN : FR76 3000 3016 5900 (| 0372 6204 165 BIC : SOGEFRPP | |
| ☐ Chèque Bancaire (à éviter) - Ordre « Club Maserati France » - Envoyer à l'organisateur | | | |

REGLEMENT (à compléter et signer)

Le Club Maserati France organise le 19/05/2024 un rassemblement de véhicules Maserati dans le cadre de « Maserati – Val de Saône et Mont d'Or » dont les inscriptions se terminent le 1/05/2024

<u>VEHICULES ADMIS</u>: Sont admises, toutes les voitures de marque « Maserati » et « OSCA » dès lors que le propriétaire est Membre Actif ou Membre Partenaire du Club Maserati France. Les voitures à moteur Maserati (Citroën SM, Ligier JS2) et celles à moteur OSCA peuvent être admises dès lors que le propriétaire est Membre Actif ou Membre Partenaire du Club Maserati France.

ENGAGEMENTS: Toute personne qui désire participer à cette manifestation doit renvoyer à l'adresse indiquée la fiche d'inscription, avant la date limite précisée ci -dessus.

Les droits d'engagement couvrent la prise en charge de l'équipage (Pilote et Coéquipier(ère)) pour la durée des épreuves (animation et activités, restauration et hébergement, et option(s) éventuelle(s)).

Toutes les inscriptions doivent être réglées en totalité à la date prévue sur la fiche d'inscription. Dans le cas contraire, les candidats ne pourront prendre part à la manifestation.

Pour toute annulation avant la date limite d'inscription fixée par l'organisateur les sommes versées seront remboursées intégralement, sauf cas exceptionnel. Pour toute annulation après la date limite d'inscription les sommes versées seront remboursées en fonction des conditions d'annulation des prestataires et du budget d'équilibre de la manifestation.

<u>OBLIGATIONS des PARTICIPANTS</u>: Chaque pilote devra pouvoir justifier être en possession de son permis de conduire et devra se conformer aux prescriptions du code de la route et aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées.

Pour être admis au départ, le véhicule <u>devra être couvert par une assurance responsabilité civile, personnes transportées.</u>
L'assurance souscrite devra comporter obligatoirement une clause assistance et rapatriement.

Lors des sessions de roulage sur circuit, les véhicules pourront être soumis à un contrôle « technique » de la part du prestataire.

<u>CLASSEMENT</u>: Aucune épreuve lors de la manifestation ne fera l'objet de chronométrage. Aucun classement ne sera établi.

ASSURANCE: Une police d'Assurance RC sera souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents « à défaut ou en complément » du contrat individuel d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation (Rallye touristique et/ou Roulage non chronométré sur circuit).

ASSISTANCE: En cas de panne ou d'accident, chaque concurrent devra faire appel à son assurance personnelle.

<u>DROITS et DEVOIRS</u>: Le Club Maserati France se réserve le droit de refuser un engagement, d'annuler ou d'apporter des modifications à cette manifestation. La manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise! Chaque concurrent s'engage à respecter le présent règlement et à accepter de se conformer aux décisions des organisateurs.

Jean-François Blachette - Président du Club Maserati France

| Je reconnais avoir pris connaissan | nce du Règlement de la manifestation « Maserati – Val de Saône et Mont d'Or » |
|------------------------------------|---|
| Fait à : | Nom et Prénom précédé de la mention « lu et approuvé » |
| Date : | |